



Motions CA

Quelques exemples

Collège Gilbert Dru Lyon (69) 2
Collège Henri Longchambon Lyon (69) 3
Collège Raoul Dufy Lyon (69) 4

Collège Gilbert Dru Lyon (69)

Motion au CA du jeudi 14 mai 2020

Présentée par le personnel enseignant et d'éducation du collège Gilbert Dru (69003 Lyon)

La nécessaire fermeture des établissements scolaires pendant deux mois aura des conséquences négatives sur la scolarité des élèves, à la fois psychologiques et pédagogiques. Elle va certainement accentuer les difficultés chez certains élèves et en générer chez d'autres.

Même si la mise en place de la continuité pédagogique à distance par les enseignants et le personnel d'encadrement a été remarquable, même si nous connaissons, à partir du 18 mai, une reprise progressive des cours, le retard accumulé n'a pu et ne pourra pas être résorbé en quelques semaines. Même si notre Ministre envisage des stages de remise à niveau cet été, à la rentrée 2020 il nous faudra entamer une nouvelle année scolaire sans avoir réellement terminé la précédente.

C'est pourquoi nous en appelons à la responsabilité et à la bienveillance de nos autorités rectoriales et académiques pour prévoir, dès à présent, les besoins en heures et en postes qui seront nécessaires pour aider et accompagner efficacement nos élèves. Envisager une aide éducative et pédagogique avec un effectif de 30 élèves par classe, avec des heures postes en moins, sans parler du respect des gestes barrières et du protocole sanitaire si cela est toujours d'actualité à la rentrée, sera difficile voire impossible à mettre en place pour garantir la réussite scolaire de tous.

Nous réclamons donc que soit abondée en heures supplémentaires et en heures postes la DHG présentée en février 2020 (et refusée par le personnel enseignant, d'éducation et par les représentants de parents d'élèves), afin de pouvoir dédoubler certaines classes et proposer un accompagnement individualisé et personnalisé aux élèves qui en auront besoin. Parallèlement, il est indispensable que nous récupérions des moyens humains amputés lors de la dernière DHG : en effet trois collègues, un en lettres modernes, un en mathématiques et un en EPS se voient contraints de compléter leur service dans un autre établissement alors que des besoins se feront sentir dès la rentrée prochaine. De plus, le service de Vie Scolaire a également été amputé d'un demi-poste il y a deux ans sans aucun motif connu. Nous demandons à nouveau de retrouver les six ETP dont nous bénéficions les années précédentes. Le personnel enseignant et d'éducation sera vigilant et attentif à la réponse qu'apporteront nos autorités à nos revendications indispensables pour assurer un service public d'éducation de qualité, auquel il est profondément attaché.

Collège Henri Longchambon Lyon (69)

Motion au CA

"Depuis le mois de mars 2020, les personnels de l'Éducation Nationale sont engagés pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus en garantissant la continuité d'un lien éducatif avec les élèves et leurs familles.

Les personnels s'engagent et déploient beaucoup d'énergie pour assurer ce lien et maintenir, autant que faire se peut, une activité en dépit des difficultés matérielles et du manque d'équipement, de part et d'autre.

Nous déplorons que l'État fasse ainsi porter la charge de l'équipement sur les personnels de l'Éducation Nationale et les familles des élèves. Les prêts de tablettes à destination des familles ne suffisent pas à compenser les inégalités.

Nous demandons que l'Éducation Nationale dote ses élèves et ses personnels de réels moyens :

- des outils institutionnels (logiciels et serveurs) adaptés à nos pratiques, efficaces et respectueux de la protection des données des utilisateurs ;
- des moyens de connexion (accès internet et matériel) pour les élèves ;
- un équipement des agents ou une indemnisation en compensation des sujétions et frais liés à l'utilisation du matériel personnel des agents de l'État à des fins professionnelles durant cette période de travail à distance.

D'autre part, comme le Ministre de l'Éducation Nationale l'a rappelé début mai, l'engagement des enseignants dans le travail à distance ne leur permet pas d'assurer dans le même temps le travail en présentiel, notamment car les processus d'acquisition de connaissances et de compétences ne sont pas les mêmes pour l'élève en enseignement à distance que pour l'élève en enseignement présentiel ce qui implique des supports pédagogiques différents et donc un doublement de la charge de travail des enseignants. Il apparaît dès lors difficile de maintenir une qualité identique d'enseignement sans augmentation du nombre de postes d'enseignement. Nous réclamons donc pour la rentrée 2020-2021 et pour les rentrées suivantes la création massive de postes d'enseignants fonctionnaires au Service du Public. "

Nous réclamons donc que soit abondée en heures supplémentaires et en heures postes la DHG présentée en février 2020 (et refusée par le personnel enseignant, d'éducation et par les représentants de parents d'élèves), afin de pouvoir dédoubler certaines classes et proposer un accompagnement individualisé et personnalisé aux élèves qui en auront besoin. Parallèlement, il est indispensable que nous récupérions des moyens humains amputés lors de la dernière DHG : en effet trois collègues, un en lettres modernes, un en mathématiques et un en EPS se voient contraints de compléter leur service dans un autre établissement alors que des besoins se feront sentir dès la rentrée prochaine. De plus, le service de Vie Scolaire a également été amputé d'un demi-poste il y a deux ans sans aucun motif connu. Nous demandons à nouveau de retrouver les six ETP dont nous bénéficions les années précédentes.

Le personnel enseignant et d'éducation sera vigilant et attentif à la réponse qu'apporteront nos autorités à nos revendications indispensables pour assurer un service public d'éducation de qualité, auquel il est profondément attaché.

Collège Raoul Dufy Lyon (69)

Motion au CA du 13 mai 2020 à l'initiative des personnels enseignants

Suite à la réunion du lundi 11 mai avec la direction et du compte-rendu fait par les élus du personnel à l'ensemble des enseignants, nous souhaitons porter à votre attention certains problèmes que nous avons repérés. Nous souhaitons vous faire des propositions qui nous semblent prendre en compte le bien-être des élèves tout en satisfaisant les objectifs pédagogiques.

En ce qui concerne le protocole sanitaire en lui-même, nous n'avons qu'une seule remarque : il nous semble difficile d'envisager que tous les parents puissent contrôler la température de leurs enfants au début de chaque demi-journée, d'autant que certains parents ne possèdent pas de thermomètre et que d'autres seront déjà au travail. Il nous semble plus sûr que le contrôle de la température pour les élèves comme pour les enseignants soit effectué par les AED lors du lavage des mains des élèves à l'entrée. Nous aimerions donc que soit envisagé l'achat de deux thermomètres "scanner".

En revanche, le protocole est intrinsèquement lié aux choix pédagogiques, or les enseignants n'ont été consultés à aucun moment sur ce point avant qu'il soit présenté.

L'organisation envisagée ne nous semble pas permettre un enseignement de qualité à la fois pour les élèves accueillis et ceux qui resteront à la maison. Pire, le retour au collège risque de constituer un recul par rapport aux conditions de travail lors du confinement.

-Il nous semble peu probable que les élèves puissent rester 3 heures de suite assis à leur place sans déplacement, sans véritable récréation. Les enfants ont besoin de bouger pour leur bien-être, notamment ceux qui sont kinesthésiques. Le port du masque obligatoire en cours pendant trois heures nous semble très difficile à supporter pour des enfants.

Les enseignants devant se déplacer pour rejoindre leurs élèves, engagent leur responsabilité pendant les interours en cas de problème et ne peuvent être garants du respect et du bien être des élèves (non-respect des gestes barrière, utilisation du portable, violence ou harcèlement...)

On voit difficilement comment les AED pourraient être présents dans les couloirs pour gérer les passages aux toilettes des élèves et des enseignants, mais aussi les « interours » (déplacement des enseignants), la distribution des masques, l'accompagnement à l'infirmerie, l'exclusion en cas de problème de comportement.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous souhaitons vous faire la proposition suivante :

La reprise des cours par séances de deux heures avec un même professeur sur chaque demi-journée.

Nous pensons que des séances de deux heures avec un même professeur, par demi-journée, permettraient d'éviter le déplacement lors des interours, résoudraient le problème des récréations, éviteraient aux élèves qui n'habitent pas dans le quartier un lever très matinal avec des problèmes de transport. Le protocole pour la demi-pension serait également respecté.

Proposition des horaires de cours :

Matin

- 9h -11h pour un niveau (par exemple 6e + ULIS)
- 9h30-11h30 pour l'autre niveau (par exemple 5e + UPEAA)

Ce décalage d'une demi-heure permettant d'avoir du temps pour procéder au protocole sanitaire avant d'entrer en cours.

Après-midi (sur le même fonctionnement)

- 13h30-15h30 pour un niveau
- 14h-16h pour un autre niveau

Puisque un seul enseignant aurait en charge des plages de deux heures, il pourrait proposer durant ces séances de mixer contenus de cours et activités pédagogiques diverses : par exemple, un travail de poursuite sur les contenus disciplinaires puis une aide méthodologique sur les contenus proposés par les enseignants restés en distanciel (aide au devoir...), de l'approfondissement... ce qui permettrait de faire une différenciation pédagogique sérieuse en fonction des besoins des élèves que nous accueillerons, et de l'état d'esprit dans lequel ils seront à l'issue du confinement. Certains auront besoin de renouer les liens de socialisation avant de pouvoir reprendre les apprentissages.

Pour assurer la qualité des apprentissages tout en tenant compte du bien-être des élèves et du protocole sanitaire en place, nous souhaiterions une adaptation des emplois du temps de 6èmes et 5ème sur ce modèle, ainsi que pour la rentrée éventuelle des autres niveaux.

Les dédoublements d'heure pour les élèves ne doivent pas engendrer un doublement des heures des enseignants. En plus des cours au collège, les élèves auront toujours des cours en distanciel (matières enseignées uniquement à distance). Les élèves auront donc du travail à la maison pour ces matières, en plus du travail qu'ils auront à faire en cours. Il ne s'agit pas de surcharger à la fois les professeurs, ni les élèves présents. Les professeurs présents n'ont pas vocation à compenser en volume horaire les cours des professeurs absents.

Il nous semble plus raisonnable d'alléger le présentiel pour les professeurs afin qu'ils puissent assurer un accompagnement en distanciel et présentiel de qualité. Par ailleurs, en tant que professeurs de discipline, il est inenvisageable d'enseigner une autre matière que la nôtre. "Depuis le mois de mars 2020, les personnels de l'Éducation Nationale sont engagés pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus en garantissant la continuité d'un lien éducatif avec les élèves et leurs familles.

Les personnels s'engagent et déploient beaucoup d'énergie pour assurer ce lien et maintenir, autant que faire se peut, une activité en dépit des difficultés matérielles et du manque d'équipement, de part et d'autre.